

CONDITIONS PARTICULIERES S'APPLIQUANT AU CONTRAT TYPE (version en date du 09/09/2025)

LE LIVRET D'APPRENTISSAGE NUMERIQUE

L'établissement d'enseignement remet à l'élève ses identifiants de connexion à l'application Codes Rousseau Elèves à l'apprenant au plus tard au début de la formation pratique afin d'avoir accès à son livret d'apprentissage dématérialisé.

L'élève doit prendre connaissance de son contenu.

L'élève ne peut conduire qu'en possession de son livret d'apprentissage numérique.

Par conséquent, en cas d'oubli de ce document et quel que soit le temps effectif de conduite, la leçon sera considérée comme due dans son intégralité.

LEÇONS ANNULEES

Le CFB ne peut être tenu responsable des retards et grèves de la SNCF. Si le train qui arrive en Gare de Houdan à 7h23 est annulé ou retardé, les stagiaires devront se rendre à la Gare de Dreux pour qu'une autre navette les prenne en charge.

L'établissement d'enseignement se réserve la possibilité d'annuler des leçons sans préavis en cas de force majeure, et notamment dans les cas où la sécurité ne pourrait être assurée. Dans tous les cas, les leçons déjà réglées donneront lieu à un report.

En cas d'annulation ou de report de leçon de conduite pour des raisons de santé, l'élève est tenu de fournir un justificatif médical dans un délai maximal de 48 heures.

En cas de tentative de fraude, falsification de documents, le CFB se réserve le droit de signaler le cas aux autorités compétentes pour vérification, dans le respect du secret médical et des règles en vigueur, et peut donner lieu à des sanctions (résiliation du contrat, non remboursement des prestations engagées ..)

PRESENTATION AUX EXAMENS

L'établissement s'engage à présenter l'élève aux épreuves du permis de conduire, sous réserve que le niveau de l'élève corresponde au niveau requis lors du test permis blanc.

En cas d'échec au test permis blanc, l'élève devra passer avant l'examen un contrôle d'une demi-heure afin de s'assurer que les lacunes constatées lors du test blanc ont bien été corrigées (B : 35€ TTC – BEA : 38€ TTC).

En cas de non-respect par l'élève des prescriptions pédagogiques de l'établissement et du calendrier de formation, ou d'insuffisance de niveau constatée lors du test permis blanc, l'établissement se réserve la possibilité de retarder la présentation de l'élève à l'examen et de proposer une formation complémentaire.

La présentation à chaque examen du permis de conduire est conditionnée par les places attribuées à l'établissement par l'administration qui organise sans perception de droits de

l'état. L'établissement ne pourrait en aucun cas être tenu responsable si l'élève ne pouvait être présenté pour des raisons indépendantes de l'établissement, notamment en cas de grève, d'intempéries et de tout autre élément perturbateur.

En cas d'échec à l'examen pratique voiture, un minimum de **5 heures** de conduite sera nécessaire pour prétendre à une nouvelle présentation à l'examen pratique. Le délai administratif de représentation est fixé par l'Etat (RDV Permis).

En cas d'échec à l'examen pratiques 2 roues, un minimum de **4 heures** de plateau ou circulation sera nécessaire pour prétendre à une nouvelle présentation à l'examen pratique. Le délai administratif de représentation est fixé par l'Etat (RDV Permis).

Si l'élève décide de ne pas se présenter, il devra avertir l'établissement (sauf cas de force majeure dûment constaté) au minimum **8 jours** ouvrés à l'avance sous peine de perdre les frais afférents à cette prestation.

REGLEMENT DES SOMMES DUES

L'élève est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au plan de paiement choisi.

En cas de supplément pédagogique complémentaire, les leçons de conduite devront être réglées au moment de la réservation.

Le service planning n'accepte plus les chèques.

RESPONSABILITES

Lors de l'inscription, l'élève s'engage à informer le Centre de Formation Blanchard de tout problème de santé, handicap ou traitement médical pouvant affecter sa capacité à conduire en toute sécurité.

L'élève s'engage également à signaler sans délai tout changement dans son état de santé ou toute situation survenue pendant la formation pouvant impacter sa capacité à conduire. Le défaut de déclaration peut entraîner la suspension temporaire ou définitive des cours, en fonction des recommandations médicales.

Conformément à la réglementation en vigueur, si l'élève est concerné par une situation nécessitant une visite médicale, il est tenu d'effectuer cette visite auprès d'un médecin agréé avant le début de la formation. Une attestation de cette visite devra être remise à l'auto-école.

REPORT DE STAGE

Le report de stage devra être notifié au plus tard 16 jours calendaires avant l'entrée en formation initialement prévue à l'adresse suivante : planning@stages-blanchard28.fr

Si tel n'est pas le cas, la totalité des prestations du présent contrat seront dues. L'entrée en formation ne pourra être reportée qu'une seule fois.

Signature et mention « lu et approuvé »